



Décès & invalidité

Cotisations mensuelles & capitaux

COTISATIONS MENSUELLES	OPTION 1 7 €	OPTION 2 10,30 €
CAPITAL VERSÉ	OPTION 1	OPTION 2
Moins de 60 ans	13 750 €	20 130 €
De 60 à 65 ans	5 005 €	7 260 €
De 65 à 70 ans	3 630 €	5 335 €
De 70 à 75 ans	1 320 €	1 925 €
De 75 à 85 ans	852,50 €	1 265 €

Cotisations mensuelles & capitaux + de 85 ans

COTISATIONS	OPTION 1	OPTION 2
CAPITAL DÉCÈS « Vie entière » + 85 ans	17,03 €	25,34€
	852,50 €	1 265 €

Limite d'âge à l'adhésion : 65 ans.

Limite d'âge pour le changement d'option : 60 ans.

Le capital versé tient compte de votre âge au 1^{er} jour de chaque mois.

Voir page 26 les définitions des abréviations et le complément d'informations.